



## Aide judiciaire, desistement de l'avocat un mois avant le procès

Par **archaos\_old**, le **15/09/2007** à **16:45**

mon amie a l'aide judiciaire, elle est en attente de son procès en assise depuis plus de 3 ans, et un mois avant la date du procès, son avocate lui signale son desistement. Qu'elle recoure à t'elle, car je pense qu'un mois pour préparer un procès en pénal à la cour d'assise est plutôt très très court. Pour le moment l'avocate lui a proposé de donner son dossier à un confrère. Peut-elle, demander de décaler son procès ? le temps de trouver un autre avocat qui veuille bien s'occuper de son procès (de son choix l'avocat), a-t-elle un recours contre son ancien avocat qui lui a signalé verbalement qu'elle laisse son affaire pour une autre affaire dont le prévenu a l'aide judiciaire mais accepte de payer un supplément (mon amie touche le rmi et a donc pas les moyens de payer un supplément). merci de votre aide